

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

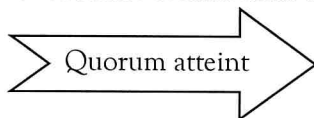
L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de St Georges de Montclar, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, conformément à l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Nombre de délégués en exercice : 44

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

Date de la convocation : 28 mai 2025



**Présents :** Mme Flore BOYER, M. José RUIZ, M. Jean Marie GELLÉ, Mme Laurette CHINOUILH, M. Arnaud JUNCKER, M. Alain OLLIVIER, M. Jean Pierre DELAGE, Mme Denise WYSS, M. Eric DEVISE, Mme Odette CHAIGNEAU, M. Jean Claude PREVOT, M. Michel BESOLI, M. Gilles DENESLE, M. Stéphane TRIQUART, M. François LOTTERIE, M. Pierre André CROUZILLE, M. Alain LACOMBE, M. Franck PINON, M. Jean Claude DAREAU, Mme Marie Rose VEYSSIERE, M. Michel DONNETTE, M. Jean Paul SIGURET, M. Vincent ROUX, M. François RITLEWSKI, M. Jean Luc TOMSKI, Mme Ghislaine COUZON, Mme Fabienne DELORT, M. Serge DURANT, M. Jean Luc ALARY, M. Didier MARCHAND.

**Absent** (présence du suppléant) : M. Jean Claude LOPEZ, M. Jean Luc MASSIAS,

**Absents** : Mme Sabine PETIT, Mme Marie Paule BARROT,

**Excusés** : M. Robert AYMARD, M. Jean Pierre DEFFREIX, M. Dominique DEGEIX,

**Absents (ayant donné pouvoir)** : M. Jean Luc GROSS à Mme BOYER, Mme Liliane ESCAT à M. TRIQUART, Mme Marie Laure GRAPIN à M. LOTTERIE, Mme Agnès VILLENEUVE à Mme VEYSSIERE, Mme Lise RAVENEAU à M. LACOMBE, Mme Aygline OLLIVIER à M. SIGURET, M. Frédéric BIALE à M. PINON, M. Michel FLORENTY à Mme DELORT, M. Jean François MALARD à Mme COUZON.

**A été nommée Secrétaire de séance :**

Ghislaine COUZON

### **12. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024**

Madame la présidente ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

**AR Prefecture**

024-200069094-20250612-2025\_76-DE  
Reçu le 13/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

St Georges de Montclar, le 12 juin 2025

La secrétaire de séance  
Ghislaine COUZON

La Présidente  
Marie-Rose VEYSSIERE

Mise en ligne sur le site de la CCICP le 13 juin 2025

AR Prefecture

024-200069094-20250612-2025\_76-DE  
Reçu le 13/06/2025